

João Almeida

ELECTIONS ET IA AU PORTUGAL

La vérité politique n'est pas la vérité technico-scientifique: lors des récentes élections générales au Brésil (que j'ai eu l'occasion d'observer), la vérité technico-scientifique sur la fiabilité des machines à voter n'était pas la vérité politique pour près de la moitié de la population.

De plus, le débat politique a entraîné dans son giron l'OGE brésilienne, le Tribunal Supérieur Électoral, qui, par moments, s'est presque confondu avec une candidature.

Il s'agit d'un risque effectif qui est sérieusement aggravé lorsque les OGE sont appelés à confronter des vérités objectives aux vérités politiques de chaque candidature et qui, à notre avis, devrait être évité dans la mesure du possible.

Une façon d'éviter cela est de limiter au maximum les situations dans lesquelles elles sont amenés à ingérer directement dans les campagnes électorales.

La compréhension qui a été consolidée dans la Commission Nationale d'Élections portugaise sur les *fake news* est, d'une certaine manière, transportable au domaine de l'IA: les mesures pour combattre la possible mésinformation des citoyens doivent être compatibles avec la liberté d'action et de propagande des candidats dans les processus électoraux et ne doivent pas la réduire.

En ce qui concerne l'intégrité du processus électoral, la question principale semble être, dans cette perspective, celle de l'inégalité d'accès aux moyens pour les sujets actifs (les partis et les candidats), puisque ces moyens impliquent d'énormes ressources financières.

Les mesures associées au contrôle financier des campagnes électorales et des ressources des partis peuvent contribuer à prévenir les abus.

En plus de ces mesures, si un large consensus peut être atteint, il peut y avoir des obligations de divulguer des informations afin d'assurer la plus grande transparence possible.

D'autre part, il est urgent de fixer des conditions, y compris des limitations et des interdictions absolues, pour l'utilisation des outils d'IA par des entités extérieures à la compétition électorale, en particulier celles qui exercent une certaine forme de pouvoir sur les citoyens.

De fortes limitations de l'utilisation de ces outils par les autorités publiques en période électorale, pour autant qu'ils soient liés, même indirectement, à l'élection, peuvent prévenir les abus.

En tout état de cause, même sans oublier que l'une des plus importantes manipulations classiques des élections, le gerrymandering, relève, dans de nombreux pays, du champ d'intervention des OGE et constitue un domaine privilégié pour l'utilisation de l'IA, ils interviennent légitimement dans les processus, sont dans de nombreux cas indépendants et, surtout, sont reconnus comme neutres dans les litiges électoraux, leur activité est scrutée par les candidats et les citoyens.

Ces dernières caractéristiques légitiment l'utilisation de l'IA par les OGE.

Dans mon pays, le caractère non professionnel de l'administration électorale appelle même à l'utilisation d'outils d'IA.

Les seuls organes professionnels permanents au niveau central (le département gouvernemental qui assure la logistique des élections et les services d'appui à la Commission Nationale d'Élections) n'atteignent pas une demi-centaine de membres du personnel.

La réponse immédiate à quelques milliers de questions posées par téléphone ou par e-mail, la veille et le jour de l'élection, peut être considérablement améliorée grâce à l'utilisation d'outils d'IA.

Il est également possible de mieux répondre aux besoins croissants de formation des agents électoraux occasionnels.

D'autres activités instrumentales peuvent bénéficier de ces outils, par exemple l'aide à la recherche d'informations sur les pages Internet.

L'utilisation dans d'autres activités instrumentales reconnues comme pertinentes pour le processus soulève toutefois les mêmes questions centrales: la disponibilité des organes et des agents du pouvoir politique et, surtout, la confiance des citoyens.

En conclusion, et sur l'utilisation des outils d'IA dans les élections, permettez-moi de souligner une demi-douzaine d'idées fortes qui nous sommes en train de consolider:

Réglementer l'activité des candidatures le moins possible;

Établir des mécanismes qui éliminent les inégalités flagrantes dans l'accès aux moyens par les candidats;

Promouvoir la transparence;

Prévenir les interférences et les abus des entités et des organes de pouvoir au sens large;

Promouvoir leur utilisation par les OGE dans le cadre d'activités consensuelles;

Établir un nouveau consensus et gagner la confiance du public pour son utilisation dans des domaines plus sensibles de la gestion du processus électoral.